

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 9 juin 2026

Le neuf juin deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le trois juin deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	14
votants :	15
absents :	01

Présents :

Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, Mme FRELAUT, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés : M LEON

Absents qui ont donné pouvoir : M LEON pouvoir à M LEDAIN

Secrétaire de séance : Mme BARBEDETTE Christelle

N°2026055 - Objet : SUBVENTION COMPAGNIE OSE -DE LANDIVY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention présentée par l'Association « compagnie OSE » de Landivy ;

Considérant l'intérêt communal que représentent les activités proposées par cette association

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DÉCIDE

D'attribuer à l'association Compagnie OSE une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 € au titre de l'année 2026.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations ».

Le versement de cette subvention interviendra selon les modalités habituelles de la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document relatif à son exécution.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-11 du Code général des collectivités territoriales relatives aux conflits d'intérêts, Mme BARBEDETTE et M. CHAUVIN, membres de l'association Compagnie OSE, n'ont pas pris part au débat ni au vote de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Ne prennent pas part au vote : 2

**Le secrétaire de séance,
Christelle BARBEDETTE**

Fait et délibéré le 9 juin 2026
Pour extrait conforme,
HAMEL Claude, Maire

Accusé de réception en préfecture
N°2026055 - Objet : SUBVENTION COMPAGNIE OSE -DE LANDIVY
Date de télétransmission : 11/06/2026
Date de dépôt : 11/06/2026

